



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-huitième session**

Points 134 et 94 de l'ordre du jour

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015**

**Progrès de l'informatique et des télécommunications  
et sécurité internationale**

## **Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/68/L.37**

#### **Quatorzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/68/14), conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/68/L.37 relatif aux progrès de l'informatique et des télécommunications et à la sécurité internationale. À l'occasion de l'examen de ce rapport, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information avant de lui présenter des réponses écrites, reçues le 3 décembre 2013.

2. Aux termes du paragraphe 4 du projet de résolution A/C.1/68/L.37, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de poursuivre, avec l'assistance d'un groupe d'experts gouvernementaux désignés selon le principe d'une répartition géographique équitable, qui serait constitué en 2014, l'examen des questions de l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les conflits et de l'applicabilité du droit international à l'utilisation de ces technologies par les États ainsi que l'étude des principes visés au paragraphe 2 de la résolution, et de lui présenter un rapport sur les résultats de ces travaux à sa soixante-dixième session.



3. L'état présenté par le Secrétaire général contient des informations concernant : a) le rapport entre les demandes formulées, le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 et le programme de travail énoncé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015; b) les activités prévues pour donner suite aux demandes formulées; et c) les modifications à apporter au programme de travail et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

4. Le tableau figurant au paragraphe 9 de l'état présenté par le Secrétaire général récapitule le montant total des dépenses supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2014-2015, soit 1 439 400 dollars, comme suit :

a) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) : 654 300 dollars;

b) Chapitre 4 (Désarmement) : 785 100 dollars.

5. Selon l'état présenté par le Secrétaire général, le Bureau des affaires de désarmement fournirait les services fonctionnels nécessaires à la convocation du groupe d'experts gouvernementaux. Il est envisagé que le groupe se compose de 20 experts et tienne quatre réunions d'une semaine chacune en 2014 et 2015, la première à New York en juillet 2014, la deuxième à Genève en janvier 2015 et les troisième et quatrième à New York en avril et en juin 2015, respectivement. En outre, les dépenses supplémentaires à prévoir au titre du chapitre 4 (Désarmement) concernent les voyages d'experts (738 100 dollars) et les services de consultants (47 000 dollars). Ayant demandé des précisions sur la question, le Comité consultatif a été informé que les frais de voyage des experts comprenaient les frais de voyage du personnel (7 884 dollars). Il a également appris que la proposition du Secrétaire général de constituer un groupe de 20 experts se fonde sur la nécessité d'assurer une représentation géographique plus large et plus équitable, de répondre aux préoccupations des États Membres et d'éviter que certains groupes régionaux soient sous-représentés, et que les propositions concernant les lieux des réunions avaient été formulées par le Secrétariat, conformément à la pratique établie.

6. **Le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution [A/C.1/68/L.37](#) entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 439 400 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement) (785 100 dollars) et du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (654 300 dollars) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Ce montant serait à imputer sur le fonds de réserve et nécessiterait à ce titre une augmentation correspondante des crédits ouverts pour l'exercice biennal.**